



MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CHARGÉS DE CONTRÔLER LES COMPTES DE DASSAULT AVIATION

Les honoraires des Commissaires aux Comptes comptabilisés en charges sur les exercices 2011 et 2010 sont :

(milliers d'euros)	DELOITTE & ASSOCIÉS		MAZARS	
	2011	2010	2011	2010
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)				
DASSAULT AVIATION	200	202	200	202
Filiales intégrées globalement	0	0	334	392
Missions accessoires (2)				
DASSAULT AVIATION	83	0	64	73
Filiales intégrées globalement	0	0	0	0
TOTAL	283	202	598	667

(1) ces honoraires concernent principalement la revue et la certification des comptes consolidés du Groupe, la certification des états financiers statutaires de DASSAULT AVIATION S.A. et de ses filiales et le respect des réglementations au plan local.

(2) ces honoraires concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendues dans le prolongement de la mission de commissariat aux comptes (rédaction d'attestations particulières, avis et opinions liés aux normes comptables, ...).

De plus, il convient d'ajouter à ces montants les honoraires versés par les filiales intégrées globalement à des Commissaires aux Comptes autres que les cabinets DELOITTE & ASSOCIÉS et MAZARS : 45 milliers d'euros en 2011 et 45 milliers d'euros en 2010.